

SPÉCIAL  
1<sup>ER</sup> DEGRÉ

## Les raisons de la grève du 15 décembre

# évaluation des enseignants

À travers deux projets de textes, le ministère envisage de lier de nouvelles modalités d'évaluation à un nouveau système d'avancement. Les enseignants y ont tout à perdre : liberté pédagogique et pouvoir d'achat.



Nous avons obtenu un premier recul sur le gel des promotions jusqu'en 2015. Continuons de nous mobiliser ! Le SE-Unsa appelle tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à faire grève massivement le 15 décembre dans le cadre de l'appel intersyndical 1<sup>er</sup>-2<sup>nd</sup> degré.

Signez et faites signer la pétition intersyndicale  
<http://retraitduprojetevaluation.net>  
qui a déjà recueilli plus de 40 000 signatures .

Je signe l'appel

### L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE

- Ce projet relève d'une conception de l'École calquée sur le modèle de l'entreprise : une école concurrentielle avec des enseignants assujettis, mis en concurrence entre eux.
- Oui la réussite de tous les élèves doit être un objectif pour la Nation. Mais faire du chiffre n'a pas de sens tant la diversité des publics et des territoires est grande. Qui plus est, dans un contexte politique et budgétaire de dégradation organisée de notre système éducatif.

### HALTE À LA GESTION MANAGÉRIALE DES ENSEIGNANTS

Les modalités de management des personnels qui sont proposées n'ont pas leur place à l'École. Par ailleurs, la notion de déroulement de carrière est fortement mise à mal alors que c'est le fondement de la Fonction publique.

### LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE, LA RÉMUNÉRATION SONT SÉRIEUSEMENT RABOTÉES

Le nouveau modèle d'avancement, qui découlera uniquement de l'évaluation, se fonde sur une carrière moins avantageuse que le dispositif actuel. Les économies budgétaires se feraient ainsi sur le dos des enseignants. Alors que le dernier rapport de l'OCDE pointe la faiblesse des rémunérations des enseignants français, ce projet constitue une véritable provocation.

Mon choix c'est l'Unsa!



# ÉVALUATION

## Aujourd'hui

- Évaluation par les IEN, après inspection dans la classe.
- Cette évaluation génère un rapport d'inspection et une proposition de note validée (ou non) par l'inspecteur d'académie.



Ce dispositif n'est pas satisfaisant : irrégularité du rythme des inspections, pas de grille nationale d'analyse des séquences observées, inéquités entre circonscriptions, système infantilisant...

Les enseignants déplorent une très grande subjectivité de l'évaluation et, par conséquent, de la note.

- Cette note influe ensuite sur la carrière puisqu'elle est un élément de barème dans certaines opérations et notamment concernant l'avancement (changement d'échelon).

## Demain

- On passe de l'inspection à «l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque agent». Traduisez «mérite de l'enseignant».
  - L'inspection dans la classe perd son caractère obligatoire. Un système d'auto-évaluation est mis en place, sur la base d'un «référentiel national».
    - Ensuite, l'EN reçoit chaque collègue pour un entretien professionnel (qui a lieu tous les 3 ans). Il doit permettre de dresser un bilan et le cas échéant déboucher sur de la formation continue ou du tutorat.
    - L'EN dresse un rapport qui est adressé à l'intéressé. La note disparaît. Ne reste plus qu'une «appréciation de la valeur professionnelle».



Le «référentiel national d'évaluation» manque de précisions. Comment l'acte professionnel va-t-il être pris en compte ? Les modalités de l'auto-évaluation sont pour le moment inconnues.



- Maintenir un système d'évaluation-notation lié à l'inspection pédagogique.
- Recourir au référentiel de compétences du métier d'enseignant pour constituer une grille d'évaluation connue de tous.
- Rendre l'évaluation formative.
- Instaurer une régularité d'inspection.

**Nos propositions**

# AVANCEMENT

## Aujourd'hui

- L'avancement est aujourd'hui basé sur la note pédagogique (qui peut se voir ajouter un correctif pour retard d'inspection) et sur l'ancienneté.

Ces deux éléments interviennent dans le barème d'avancement.

- Selon leur barème, les enseignants sont classés et obtiennent alors une promotion au grand choix ou au choix.



Le système actuel est certes assis sur la note pédagogique (avec ses limites), mais il a le mérite d'être clair et transparent donc protecteur pour les enseignants. Il préserve au maximum de l'arbitraire et assure une visibilité sur le déroulement de carrière.

La prise en compte de l'ancienneté dans le barème amortit l'impact de la note. La plupart du temps, les retards d'inspection sont «compensés» par des correctifs de barème.



Ce nouveau dispositif d'avancement est arbitraire et injuste car entièrement soumis à l'appréciation du supérieur hiérarchique, qui a en son seul pouvoir l'avancement de chaque collègue. Rien n'empêche une carrière entière au rythme le plus lent, l'ancienneté.

- Toute promotion dépendra exclusivement de «l'appréciation de la valeur professionnelle» portée par l'EN.
- Il n'y a plus qu'un rythme unique d'avancement : l'ancienneté. Des réductions d'ancienneté seront proposées à quelques-uns, sur proposition de l'EN.
- Seuls les enseignants proposés par l'EN et validés par l'IA

bénéficieront d'une accélération de carrière.

- Les promotions seront examinées tous les 3 ans après l'entretien professionnel. Le bonus d'ancienneté sera de 15 mois pour les plus «méritants et performants» et de 6 mois pour les «un peu moins méritants et performants».

Pour les autres, rien !

- La hors classe est aussi concernée : plus de passage systématique d'échelon. Elle est donc traitée dans le contingent global diminuant d'autant les possibilités en classe normale.



## Nos propositions

- Exclure de l'avancement toute forme de mérite ou de performance basés sur des éléments subjectifs.
- Maintenir la prise en compte de l'ancienneté et de la valeur professionnelle.
- Examiner des solutions pour éviter le resserrement des possibilités d'avancement pour les professeurs des écoles à partir des 6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> échelons.

## PROJET MINISTÉRIEL :

UNE MACHINE  
À PERDRE GROS !

CE DISPOSITIF, DE PRIME ABORD peu différent du système actuel, est en réalité une vraie machine à perdre du pouvoir d'achat. En effet, si l'on compare les rythmes d'avancement les plus favorables des deux systèmes, dans la nouvelle configuration, on atteint le 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale deux ans plus tard qu'actuellement. Par conséquent, on plafonne plus longtemps eu égard au peu de possibilités d'accès à la hors classe.

**Cette réforme s'opère à moyens constants** mais intègre, en plus, la hors classe. Dans cette

dernière, le changement d'échelon s'opérait jusqu'à présent à l'ancienneté.

Dans le nouveau dispositif, le nombre de collègues concernés par une éventuelle promotion s'accroît donc.

Il faut partager le gâteau entre davantage de convives. Mé-

caniquement, il y en aura moins pour chacun ! **On assiste donc à un véritable ralentissement** de la progression de carrière, la promotion de quelques-uns étant financée au détriment du plus grand nombre.

*Un même gâteau  
mais plus de convives*



*Les enseignants qui sont aujourd'hui motivés se sentiront contraints et manipulés par le dispositif et perdront de leur motivation.*

*Patrice ROUSSEL, directeur du centre de recherche en management de l'université Toulouse-I*

*La disparition de l'inspection scellera l'entrée de nos écoles, nos collèges, nos lycées dans le monde de la concurrence sans cesse renouvelée, de l'écrasement de l'individu par les forces du marché...*

*Jean MOUSSA, IGEN honoraire*

*Quant à l'évaluation à partir des progrès des élèves, ça n'a ni queue ni tête.*

*Philippe TOURNIER, secrétaire général du SNPEN-Unsa*

*Le contenu des textes sur l'évaluation des enseignants est inacceptable. Ces documents montrent une inculture du système éducatif et récusent tout ce qui compose la nature professionnelle de l'enseignant.*

*Roger KEIME, secrétaire général du Snia-IPR*

*Un autre point noir c'est la nouvelle grille d'avancement qui ramène la quasi totalité des enseignants au rythme de l'ancienneté actuelle.*

*Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général du SI.ÉN-Unsa*